

ÉLECTIONS : LE MÉMENTO

Les 15 et 22 mars les citoyens sont appelés à voter pour élire les conseillers municipaux et les conseillers communautaires pour les 6 années à venir. Un scrutin pour lequel les français montrent un intérêt croissant dans les quelque 35 000 communes que compte aujourd'hui la France.

Tour d'horizon de tout ce que vous devez savoir pour exercer en toute sérénité votre devoir de citoyen !

53 : c'est le nombre de conseillers municipaux qui siègeront au sein du Conseil municipal d'Avignon. Ce nombre est déterminé en fonction du nombre d'habitants de la commune (94000)



et est fixé par décret. Une fois élus, les conseillers municipaux procéderont à l'élection du Maire.

34 conseillers municipaux élus seront désignés en qualité de conseillers communautaires du Grand Avignon.



8 H - 18 H : ce sont les horaires d'ouverture des bureaux de vote

70 : c'est le nombre de bureaux de vote. Le numéro et l'adresse du bureau de vote dans lequel vous pouvez voter figurent



sur votre carte d'électeur. Si vous n'êtes pas en possession de cette carte, appelez le 0490808190 pour connaître votre bureau de vote.

LE MODE DE SCRUTIN : les conseillers municipaux sont élus au scrutin de liste proportionnel à deux tours avec prime accordée à la liste en tête. La liste doit comporter autant de noms que de sièges à pourvoir (donc 53) et doit être paritaire (un homme/une femme ou inversement).



QUI PEUT VOTER ? Pour voter, il suffit d'être inscrit sur les listes électorales et se présenter dans son bureau de vote muni de sa carte d'électeur OU d'une pièce d'identité.



JE NE PEUX PAS ME DÉPLACER, COMMENT FAIRE ? La Ville met en place gracieusement des navettes qui vont chercher à leur domicile les personnes qui n'ont aucun moyen pour se déplacer et les ramènent. Pour bénéficier de ce service, il convient d'appeler le 0699478429 ou 0490163113.

JE NE SUIS PAS PRÉSENT À AVIGNON LE JOUR DU SCRUTIN, COMMENT VOTER ? Pour voter sur votre commune, même en cas d'absence, vous pouvez établir une procuration.



Elle ne peut être établie qu'en direction d'un citoyen votant sur la même commune !

DATES CLÉS

15 mars : 1^{er} tour
22 mars : 2nd tour



LE SAVIEZ-VOUS ?

240 : c'est le nombre de ressortissants européens qui sont inscrits sur la commune d'Avignon et qui pourront donc exercer leur droit de vote lors du scrutin des 15 et 22 mars.